

est juste d'affirmer que nous avons contribué à instituer certaines améliorations, dans la forme tout au moins.

Ce que la CICS et nous-mêmes n'avons pu obtenir, c'est de faire régner la paix au Vietnam. Il faut imputer ce fait aux Parties à l'Accord de paix, et non à la CICS. Le Canada seul ne peut pas plus obtenir que la CICS s'acquitte de la tâche de faire observer la paix et d'en faire rapport, tâche qui est prévue dans l'Accord de paix. Cela aussi dépend des Parties à l'Accord et des autres délégations membres de la Commission.

Malgré nos hésitations et nos doutes, nous avons accepté de participer à la Commission pour une période d'essai de 60 jours. Au terme de cette première période de 60 jours, nos hésitations et nos doutes s'étaient enracinés, mais de nombreux pays nous ont pressés de faire preuve de patience. C'est pourquoi nous avons accepté de prolonger notre participation de deux mois, période qui tire à sa fin.

En général, la situation ne présente aucun changement sensible susceptible de modifier l'opinion que nous nous étions formée au terme des 60 premiers jours, malgré les efforts pénibles que le contingent canadien a déployés en vue de rendre possible le travail de la Commission internationale.

Permettez-moi de répéter que notre attitude découle de l'expérience antérieure que le Canada a acquise au sein de l'ancienne CICS et de la conception qu'il se fait du fonctionnement d'un organisme chargé de faire observer la paix. Nous ne critiquons pas l'Accord de paix. Nous avons accueilli cet Accord avec satisfaction, nous le considérons comme une entente valable qui prévoit une base de paix aussi saine aussi honorable qu'il était possible d'en négocier une. Si les Parties décident de l'appliquer, et nous espérons qu'elles puissent encore y parvenir, cela pourrait amener une paix durable au Vietnam. Nous espérons que les efforts déployés par M. Kissinger et M. Le Tho pour obtenir une observation plus rigoureuse de l'Accord seront couronnés de succès.

Nous en sommes cependant venus à la conclusion que la conception canadienne du fonctionnement de la Commission internationale n'a été acceptée et qu'il serait dans l'intérêt de tous les intéressés que nous nous retirions maintenant. Nous ne croyons pas non plus que le retrait du Canada exercerait une action déterminante sur les chances de la paix au Vietnam. Celles-ci dépendent des Parties à l'Accord de paix et non pas de la CICS. C'est seulement dans la mesure où les Parties coopèrent à l'observation rigoureuse de l'Accord et où elles sont disposées à recourir à la CICS comme moyen de renforcer l'Accord que la Commission peut exercer ses fonctions avec quelque espoir de succès.